



le cnam

SAINT-
ASPAIS
MELUN



Action de formations en apprentissage

CAMPUS Saint-Aspais

36 rue Saint-Barthélemy
CS 20179 – 77007 MELUN Cedex

LICENCE GENERALE INFORMATIQUE EN ALTERNANCE SPECIALISATION CYBERSECURITE (contrat en apprentissage et contrat de professionnalisation)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire de la Licence assure ses fonctions dans les principaux domaines de l'informatique : développement, programmation, réseaux, multimédia, systèmes, architecture des machines, génie logiciel, recherche opérationnelle, systèmes d'informations, systèmes industriels. Il doit être capable de superviser le système d'information de l'organisation afin de détecter des activités suspectes ou malveillantes. Plus spécifiquement, il peut :

- Catégoriser, analyser, qualifier les événements de sécurité à partir de rapport d'analyse
- Contribuer au traitement des incidents de sécurité en support des équipes de réponse

PROGRAMME DE LA FORMATION – SPECIALISATION CYBERSECURITE

TRONC COMMUN
Outils Mathématiques pour l'informatique
Système d'exploitation
Paradigmes de programmation
Systèmes d'information de bases de données
Modélisation, optimisation et algorithmes
Management de projet
Réseaux de données et sécurité
Anglais professionnel – licence
Architecture des systèmes d'information
PARCOURS RESEAUX ET CYBERSECURITE
Réseaux et données de télécommunications
Cybersécurité: référentiel, objectifs et déploiement
Certification CISCO

METHODES MOBILISEES

- Etudes de cas, Mise en situation, conduite de projet.
- Méthode expositive : Exposé, cours magistral.
- Cours en présentiel.

MODALITE D'EVALUATION

- Partiels écrits à la fin de chaque unité d'enseignement.
- Rapport d'activité professionnelle et soutenance.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 525h de cours en centre de formation :
- 1250 h en entreprise (à titre indicatif)

METIERS ET LIEUX D'ACTIVITES

Fonctions visées :

Le titulaire de la Licence développe des compétences transversales dans les trois fonctions suivantes :

- Le management de projet : En intégrant une DSI ou une ESN les alternants sont capables de participer à l'ensemble des phases d'un projet et plus spécifiquement à la réalisation, aussi bien dans des méthodologies classiques qu'agiles.
- L'exploitation et la maintenance informatique : Conscient des contraintes d'exploitation et des exigences toujours croissantes des applications d'entreprise, il participe activement au maintien opérationnel des infrastructures sous-jacentes physiques et virtuelles.
- La sécurité des systèmes d'information : Etant donné les enjeux de sécurité l'alternant analyse les vulnérabilités d'un système d'information et propose des solutions permettant d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité d'un système d'information.

Secteurs d'activités :

- Tous types d'entreprise ayant un service informatique répondant aux métiers visés

CONDITIONS D'ADMISSION

- Niveau de diplôme requis: 120 crédits ECTS validés par un BAC+2 en Informatique (DUT informatique, DFCT informatique, BTS informatique).
- Sélection sur dossier et entretien de motivation.
- Inscription définitive assujettie à la signature du contrat

DÉLAI ACCÈS

- Inscriptions de février à septembre.
- Début de la formation : Septembre
- Fin de la formation : Septembre de l'année suivante

DURÉE DE LA FORMATION – 12 mois

SUITE DE PARCOURS POST-DIPLOME

- Intégration en Master Universitaire, en école spécialisée en informatique
Au Campus : Titre RNCP niveau 7 : Manager de projet informatique (bac + 5ans)
- Niveau de sortie : Niveau 6 (Bac+3)

EQUIVALENCE ECTS

- 60 ECTS une fois le diplôme validé.

TAUX DE RÉUSSITE : 100 % de réussite promotion 2020 / 93% de réussite promotion 2021

Tarifs

Formation gratuite pour l'apprenti.e (prise en charge par les OPCO)
L'apprenti.e est rémunéré.e selon son âge et son niveau de formation
Coût contrat sur 12 mois : 7300 euros ht

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter à :
01-60-56-59-59

Par mail : info.campus@institutionsaintaspais.



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap "sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005)

Pour plus d'informations : contacter notre référent handicap :
j.rubalec@lycee-st-aspais.org